

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00187

**PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE
SUD - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP
METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D20220018710

DATE D'AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE SUD - MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP METROPOLE

La Métropole de Saint-Etienne porte le Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) qui a pour objectif d'accélérer la redynamisation de ses vallées industrielles. Le territoire comprend 13 communes.

Il s'agit d'un contrat partenarial rassemblant l'Etat, l'EPORA, le Pôle Métropolitain, la Banque des territoires et les 13 communes concernées.

Il est organisé et mis en œuvre autour d'un volet pilotage et de 3 blocs :

- Pilotage et mise en œuvre : instances politiques et techniques pour le suivi et l'arbitrage des sujets stratégiques
- Bloc 1 : plan guide
- Bloc 2 : approfondissements thématiques
- Bloc 3 : opérations d'aménagement

Une première phase d'ingénierie et d'établissement du projet d'aménagement a été conduite entre 2020 et 2021.

Elle a notamment abouti à l'établissement d'un plan guide et de son programme d'actions qui déclinent les thématiques structurantes et les actions transversales à mettre en œuvre sur l'ensemble du périmètre, et précisent les interventions territoriales autour de 27 secteurs prioritaires et des actions opérationnelles.

Un avenant n°1 au contrat du PPA GOSE a été validé et porte sur 2 objets :

- la signature du contrat par les 13 communes concernées,
- la validation du programme d'actions et des participations financières, notamment de l'état pour 2022. Un avenant n°2 est attendu en fin d'année sur un programme plus complet et davantage opérationnel.

L'année 2022 est une année charnière : il s'agit non seulement d'assoir le projet et d'élargir sa traduction opérationnelle sur le court terme (temps du mandat), d'assurer la déclinaison des thématiques structurantes sur l'ensemble des interventions de nombreux partenaires et de conforter le partenariat. Elle nécessite des actions sur des aspects organisationnels, techniques et administratifs (dont financiers).

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Cap Métropole lors de la première phase du contrat du PPA GOSE.

Dans la continuité de cette mission et pour accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du PPA GOSE et assurer sa déclinaison opérationnelle, les partenaires ont validé

dans le cadre de l'avenant n°1 le renouvellement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Saint-Etienne Métropole entend confier cette mission à la SPL Cap Métropole avec pour objets :

- l'accompagnement au pilotage, à l'animation du projet et des instances partenariales et à la structuration d'outils de pilotage dont la démarche d'évaluation,
- la participation, le suivi, la préparation et l'animation des ateliers thématiques prévus au programme 2022,
- l'appui à la déclinaison du plan guide par le suivi d'études urbaines sur certains secteurs prioritaires et la réalisation d'études techniques.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est conclue pour une durée de 12 mois et s'élève à 89 300 € HT, dont 50 % seront financés par l'Etat dans le cadre du PPA GOSE.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de mission d'AMO avec la SPL Cap Métropole pour la mise en œuvre du PPA GOSE,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°449 du budget DCAF de l'exercice 2022,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget DCAF de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU